

apprentissage en étude **d'avocat**



De la valeur ajoutée.

Formation professionnelle en étude d'avocat.

Concept de réussite de la formation professionnelle duale avec l'apprentissage
«Employé(e) de commerce CFC S&A - Groupe d'entreprises avocature»

Ensemble pour une formation de base orientée vers l'avenir dans la branche avocature

Pour s'assurer que les études d'avocats peuvent compter sur une relève bien formée, une formation commerciale spécifique à la branche est un avantage. En Suisse, deux tiers des jeunes visent un diplôme de formation professionnelle et deviennent ainsi les spécialistes qualifiés de demain. Les études disposant d'apprentis de commerce apportent ainsi une contribution importante à la compétitivité et assurent ainsi la relève commerciale dans les cabinets d'avocats. L'association « pour l'apprentissage en étude d'avocat » est le centre de compétences responsable de l'organisation de cette formation.

Apprentissage d'employé de commerce dans des études d'avocats, axé sur les besoins de la profession

Depuis 2014, les apprentis des cabinets d'avocats sont formés au métier d'« Employé(e) de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature ». Grâce à une offre de formation modulaire au sein du groupe d'entreprises, la période de formation et d'apprentissage dans un cabinet d'avocats est rendue attractive. Les apprentis suivent en outre trois jours de cours CI-Avocature (cours interentreprises). Cela permet d'uniformiser et d'approfondir les connaissances spécifiques à la branche. La formation s'achève par un examen final oral spécifique lié à cette profession et à ses enjeux pour les employés de commerce. Les formateurs de même que les experts disposent tous de plusieurs années d'expérience dans la branche et ont une formation juridique ou commerciale.

Le nouveau SEC avec la réforme 2023 de l'Ordonnance sur la formation

Le monde du travail se numérise, le marché du travail devient plus flexible, la tendance vers une société de services se poursuit. Les travaux de routine dans l'administration ou la saisie de données diminuent et de nouvelles compétences sont demandées. Les réformes de la formation commerciale de base assurent ainsi le développement de la profession. Pour que les spécialistes en commerce et en gestion dans les études d'avocats soient prêts pour l'avenir, continuent à être bien formés et restent convoités sur le marché du travail.

Environnement numérique de travail et d'apprentissage spécifique à la profession d'avocat

Dans le cadre d'un grand projet, le Groupe d'entreprises avocature a remanié spécifiquement tous les documents de la formation d'« Employé(e) de commerce S&A (services et administration) ». Dès le début de l'apprentissage en 2023, les apprentis et les formateurs des cabinets d'avocats pourront commencer à travailler dans l'environnement numérique de travail et d'apprentissage de la plateforme KONVINK avec un « login avocat » spécifique sur la plateforme d'apprentissage !

Possibilités de partenariat

Que vous soyez une étude, une équipe de professionnels du droit ou un particulier, nous sommes votre partenaire pour un engagement solidaire dans le domaine de la formation professionnelle initiale des employés de commerce de la branche avocature. Avec le soutien de nos membres et de nos sponsors, l'association pour l'apprentissage en étude d'avocat peut remplir durablement sa mission de formation.

Votre engagement



Adhésions

Promouvoir le concept de réussite de la formation au sein du groupe d'entreprises avocature à long terme et de manière durable.



Sponsors

Soutenir l'important projet de formation d'employés de commerce au sein du groupe d'entreprises avocature.

Valeur ajoutée pour les études d'avocats formatrices

Nous soutenons les études pour les questions relatives à la formation « Employé(e) de commerce CFC - S&A (services et administration) ». Grâce à votre engagement, nos bureaux peuvent être gérés à long terme dans les trois régions linguistiques, afin d'offrir cette formation à travers la Suisse.

Raisons pour votre adhésion

- Solidarité, intérêt général et contribution à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Contrecarrer efficacement la pénurie de personnel qualifié
- Promouvoir des projets de formation, permettre des innovations dans la branche de l'avocature
- Accès à des thèmes éducatifs par des offres telles que l'échange d'expériences et des ateliers

Bon à savoir

Organisme responsable de l'association pour l'apprentissage en étude d'avocat

L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat (www.lehrstellenadvokatur.ch), fondée en 2006 et basée à Berne, est le centre de compétences pour tous les thèmes relatifs à cette formation.

Avec ses membres, l'association constitue l'organe responsable du « groupe d'entreprises avocature » au sein de la branche de formation et d'examen Services & Administration. L'Association compte à ce jour parmi ses membres 19 ordres cantonaux d'avocats.

Le groupe d'entreprises avocate forme ainsi des apprentis dans toute la Suisse grâce à des bureaux en Suisse romande et au Tessin.

Formation au sein du groupe d'entreprises avocature

Tous les documents relatifs à la formation des apprentis et des stagiaires au sein du groupe d'entreprises, tels que les compétences opérationnelles, le programme des cours CI-avocature et les aide-mémoires, sont disponibles sur www.lehrstellenadvokatur.ch sous la rubrique « Groupe d'entreprises avocature ». Les conseils portent sur les domaines suivants :

- Groupe d'entreprises avocature : Formation d'employé(e) de commerce CFC S&A
- Apprentissage de commerce dans un cabinet d'avocats : pour les élèves intéressés
- Créer de nouvelles places d'apprentissage : informations pour les études d'avocats

Informations sur la création d'une place d'apprentissage

Vous trouverez sur notre site web des informations destinées aux cabinets qui envisagent de créer une nouvelle place d'apprentissage. Si vous avez des questions, notre secrétariat se tient à votre entière disposition.



Devenez notre partenaire

Adhésions

- **Associations cantonales d'avocats / Ordres cantonaux**
 - CHF 500.- (CHF 150.- si moins de 100 membres)
- **Etudes d'avocats**
 - 1-20 collaborateurs CHF 200.-
 - 21-50 collaborateurs CHF 500.-
 - 51-100 collaborateurs CHF 1'000.-
 - à partir de 101 collaborateurs CHF 1'500.-
par 100 collaborateurs supplémentaires CHF 500.- (max. CHF 3'000.-)
- **Membre individuel**
 - CHF 100.-

Sponsoring

Soutenez nos projets actuels et vous aurez la possibilité d'être présent sur notre site à partir de CHF 500.-.

Faire un don, tout simplement

IBAN CH51 0900 0000 6026 2278 6

Titulaire du compte Association pour l'apprentissage en étude d'avocat
Kasinostrasse 2, 8401 Winterthur

Code QR pour
le paiement



Un grand merci pour votre soutien !

apprentissage en étude **d'avocat**

Secrétariat de l'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

Adresse Kasinostrasse 2, Case postale, 8401 Winterthur
Site internet www.apprentissageavocature.ch

Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

Directeur général lic.iur. RA Simon Bachmann
Contact Ema Bolomey, avocate, Vice-Présidente
Téléphone 076 524 09 28
E-mail info@la-aa.ch

Groupe d'entreprises avocature

E-mail secretariat.romandie@la-aa.ch